



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

R

M



26090157

06 JUIN 2026

au greffe du Tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : 0433 840 220

Nom

(en entier) :

**Fond Regional pour la Promotion de l'Emploi des
Ouvriers des fabrications Métalliques du Brabant**

(en abrégé) :

F.R.M.B.Forme légale : **Association sans but lucratif**Adresse complète du siège : **Boulevard Auguste Reyers 80, 1030 Schaerbeek**

**Objet de l'acte : Confirmation révocation administrateurs - Confirmation nomination
administrateurs - Renouvellement mandats administrateurs - Prise de
connaissance démission administrateur - Cooptation administrateur -
Transfert de siège**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des membres dd. 14 juin 2024:

"L'assemblée CONFIRME la révocation des administrateurs suivants:

- Révocation à partir du 31 décembre 2023, décidée par l'assemblée générale de 2024: Monsieur René Konings, représentant des employeurs.

L'assemblée générale CONFIRME la nomination des administrateurs suivants:

- Nomination à partir du 1^{er} janvier 2024, décidée par l'assemblée générale de 2024: Monsieur Brieux Janssens de Varebeke, représentant des employeurs;

et RATIFIE, pour autant que de besoin, tous les actes juridiques accomplis par les administrateurs susmentionnés dans l'exercice de leur mandat depuis leur nomination ou réélection.

Le mandat desdits administrateurs prendra fin, sauf en cas de renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale qui décidera de l'approbation des comptes annuels de l'exercice financier clôturé le 31.12.2024. Le mandat des administrateurs sera exercé sans rémunération.

Décision de réélection des administrateurs:

- Thomas Vanbiervliet
- Jürgen Van Der Haegen
- Laura Beltrame
- Paul Corbeel
- Amélie Rodriguez y Merino
- Denis De Meulemeester
- Lahouari Najar

L'assemblée DECIDE ensuite d'octroyer une procuration spéciale à Madame Catherine Wailly, Monsieur Bram Busselot, Madame Ella Naert ou à tout autre collaborateur de Forvis Mazars ALTOS BV, tous ayant élu domicile au siège de Forvis Mazars ALTOS BV à 9051 Gent, Raymonde de Larochelaan 15/104, et tous pouvant agir séparément et jouissant du droit de substitution pour accomplir toutes les formalités possibles et signer tous les documents en vue d'exécuter les décisions susmentionnées et de représenter l'association auprès des guichets d'entreprises, de la Banque-Carrefour des entreprises et de toutes les autorités locales, régionales et fédérales, y compris le greffe du tribunal de l'entreprise compétent et des services du Moniteur belge".

Extrait du procès-verbal de l'assemblée de l'organe d'administration dd. 17 février 2025:

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 13/07/2026 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

"L'organe d'administration PREND CONNAISSANCE de la démission de Monsieur Denis De Meulemeester en tant qu'administrateur. La démission prendra effet à partir du 17-02-2025 et est due au départ à la retraite de Monsieur De Meulemeester.

L'organe d'administration exprime sa sincère appréciation pour sa contribution et son engagement durant son mandat au sein de l'association.

L'organe d'administration DECIDE, conformément à l'article 19, §4 des statuts de l'association, de coopter Monsieur Stijn Merckx (ABVV Metaal), qui élit domicile au siège de l'association, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Denis De Meulemeester (ABVV Metaal) à partir du 17-02-2025.

L'administrateur coopté est nommé pour la durée restante du mandat de monsieur Denis De Meulemeester. Sa nomination sera entérinée lors de la prochaine assemblée générale.

Le mandat de l'administrateur qui vient d'être coopté sera exercé sans rémunération.

Conformément à l'article 24, §1 des statuts, sans préjudice du pouvoir général de représentation de l'organe d'administration en tant que collège, l'administrateur peut représenter l'ASBL en justice et à l'extérieur. Dans ce cadre, il doit agir conjointement avec deux autres administrateurs, dont l'un représente les employeurs et l'autre l'ACV-CSC Metaal.

L'assemblée DECIDE de déplacer le siège de l'association à partir du 1^{er} juillet 2025 vers:

Galerie Ravenstein 28
1000 Bruxelles

L'assemblée DECIDE ensuite d'octroyer une procuration spéciale à Madame Catherine Wailly, Monsieur Bram Busselot, Madame Ella Naert ou à tout autre collaborateur de Forvis Mazars ALTOS BV, tous ayant élu domicile au siège de Forvis Mazars ALTOS BV à 9051 Gent, Raymonde de Larochelaan 15/104, et tous pouvant agir séparément et jouissant du droit de substitution pour accomplir toutes les formalités possibles et signer tous les documents en vue d'exécuter les décisions susmentionnées et de représenter l'association auprès des guichets d'entreprises, de la Banque-Carrefour des entreprises et de toutes les autorités locales, régionales et fédérales, y compris le greffe du tribunal de l'entreprise compétent et des services du Moniteur Belge".

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des membres dd. 2 juillet 2025:

"L'assemblée CONFIRME la révocation des administrateurs suivants:

Révocation à partir du 17 février 2025, décidée par l'assemblée générale de 2025: Monsieur Denis De Meulemeester, représentant des employés.

L'assemblée générale CONFIRME la nomination des administrateurs suivants:

- Nomination à partir du 17 février 2025, décidée par l'assemblée générale de 2025: Monsieur Stijn Merckx, représentant des employés;

et RATIFIE, pour autant que de besoin, tous les actes juridiques accomplis par les administrateurs accomplis par les administrateurs susmentionnés dans l'exercice de leur mandat depuis leur nomination ou réélection.

Le mandat desdits administrateurs prendra fin, sauf en cas de renouvellement, à l'issue de l'assemblée générale qui décidera de l'approbation des comptes annuels de l'exercice financier clôturé le 31.12.2024. Le mandat des administrateurs sera exercé sans rémunération.

Décision de réélection des administrateurs:

- Thomas Vanbiervliet
- Jürgen Van Der Haegen
- Laura Beltrame
- Paul Corbeel
- Amélie Rodriguez y Merino
- Stijn Merckx
- Lahouari Najar

L'assemblée DECIDE ensuite d'octroyer une procuration spéciale à Madame Catherine Wailly, Monsieur Bram Busselot, Madame Ella Naert ou à tout autre collaborateur de Forvis Mazars ALTOS BV, tous ayant élu

Réservé
au
Moniteur
belge



domicile au siège de Forvis Mazars ALTOS BV à 9051 Gent, Raymonde de Larocheaan 15/104, et tous pouvant agir séparément et jouissant du droit de substitution pour accomplir toutes les formalités possibles et signer tous les documents en vue d'exécuter les décisions susmentionnées et de représenter l'association auprès des guichets d'entreprises, de la Banque-Carrefour des entreprises et de toutes les autorités locales, régionales et fédérales, y compris le greffe du tribunal de l'entreprise compétent et des services du Moniteur Belge".

Bram Busselot
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 13/07/2026 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).